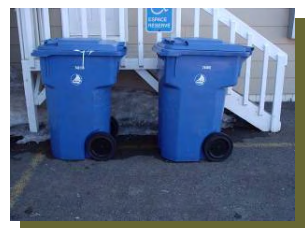
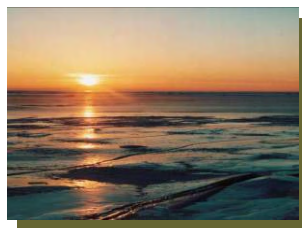




CE QUI NOUS PRÉOCCUPE...

RAPPORT ANNUEL
2010-2011



Une référence en environnement

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

RAPPORT ANNUEL

2010-2011



106-A, av. Port-Royal, bureau 103, Bonaventure (Québec) G0C 1E0
Tél. : 418-534-4498 ♦ 1 877 534-4498

www.cregim.org
cregim@globetrotter.net

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.....	3
ORGANIGRAMME.....	4
PROFIL DU CREGÎM.....	5
Introduction.....	5
Le conseil d'administration	5
Répartition des 8 rencontres du conseil d'administration	6
Composition du conseil d'administration 2010-2011.....	6
Élections 2011	6
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010-2011.....	7
Ressources humaines	7
Fonds régional en environnement (FRE).....	8
Audiences et consultations publiques	10
Représentation du CREGÎM.....	11
Acquisition de connaissances.....	12
Transfert de connaissances.....	13
Communications.....	14
Soutien technique et accompagnement	18
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010-2011 (EN FONCTION DES AXES DE PRIORITÉ)	19
Développement durable.....	19
Ressources naturelles.....	19
Énergie	21
Matières résiduelles	22
Changements climatiques	22
PLAN D'ACTION 2011-2012	24
Planification stratégique, Mission, Vision.....	24
Orientations et objectifs de planification stratégique	25
Objectif général en fonction des axes de priorité.....	26
Objectifs pour chacun des axes de priorité	26
CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS.....	29
ACRONYMES.....	35



MOT DE LA PRÉSIDENTE



Le rôle d'une organisation comme le Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) peut se réaliser de diverses façons selon la réalité du milieu et se modeler au fil du temps et des gens qui y passent. Couvrant un grand territoire et sollicité sur une gamme de sujets tout aussi pertinents les uns que les autres, le CREGÎM se retrouve devant un très grand défi de représentation de ses membres, de présence sur le territoire et de connaissance des enjeux spécifiques aux localités et aux thèmes abordés.

Un processus de planification stratégique

Ayant pour mission d'informer et de sensibiliser les décideurs, les leaders et la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine aux enjeux de développement durable et de protection de l'environnement en misant sur la concertation et la représentation des acteurs régionaux et en agissant à titre d'organisme ressource pour le milieu, le CREGÎM a mené au cours des dernières années un processus de planification stratégique. Tirées des enjeux soulevés par les membres lors d'un sondage réalisé en 2009, quatre orientations principales ont été identifiées pour mener à bien sa mission.

1. Informer et sensibiliser sur les enjeux environnementaux
2. Assurer une présence sur l'ensemble du territoire
3. Développer notre connaissance des enjeux environnementaux régionaux
4. Assurer la santé organisationnelle du CREGÎM (santé financière et ressources humaines)

Nous sommes fiers d'avoir enfin franchi cette étape et réussi à doter le CREGÎM d'un outil indispensable pour l'accomplissement de sa mission et l'atteinte d'objectifs ciblés pouvant mener à de réelles répercussions pour le milieu. Les administrateurs et le personnel ont souhaité miser sur le défi de la représentation des membres et de la présence sur le territoire lors de l'exercice de planification effectué en plusieurs étapes. Nous souhaitons notamment nous rapprocher bien humblement des organismes et des membres locaux et régionaux qui détiennent l'expertise et la connaissance la plus profonde sur les enjeux les concernant afin d'accroître et de bonifier une collaboration qui gagne à être solidifiée et entretenue, année après année.

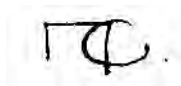


Quelques mercis

Je souhaite remercier tous ceux et celles qui font du CREGÎM un organisme soucieux de faire avancer notre société dans un cadre de valeurs qui place les humains et l'environnement duquel ils font partie à leur juste place. Malgré un emploi régulier et un agenda chargé, les administrateurs ont soutenu, chacun à leur façon, les employés du CREGÎM dans la réalisation de leur mandat. Je tiens donc à souligner cette implication nécessaire à la survie des organisations comme la nôtre et remercie les employés qui veillent au bon fonctionnement de l'organisation, jour après jour. Je souligne au passage que la directrice a fêté cette année (2010) sa 10^e année au sein de l'organisation. Merci, Caroline, de ta fidélité envers le CREGÎM. Merci également aux membres qui permettent au CREGÎM de représenter une diversité de voix et qui rendent possible l'existence du Fonds régional en environnement (FRE) visant à soutenir financièrement les initiatives locales.

Présidente du CREGÎM depuis un an et administratrice depuis octobre 2009, je termine mon mandat cette année et c'est à d'autres vaillants que je laisserai prendre le relais au sein du conseil d'administration. J'espère que vous serez quelques-uns à vous sentir interpellés par l'opportunité de vous impliquer au sein de cette organisation afin de participer à son développement, la faire évoluer, lui donner une saveur et la modeler avec un peu de votre touche personnelle.

Enfin, c'est dans cette foulée de vouloir nous rapprocher de nos membres que nous tenons pour la première fois cette année notre assemblée générale aux Îles-de-la-Madeleine. Nous vous remercions donc, Madelinots et Madeliniennes, d'accueillir des gens de la grand'terre sur l'archipel!



Maryève Charland-Lallier

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Ensemble, à l'unanimité

Travailler avec un conseil d'administration amène parfois son lot de grande satisfaction et son lot de difficultés. Parce qu'au-delà du rôle traditionnel d'un administrateur, l'environnement peut susciter des débats, des réflexions, des décisions rapides, des divergences d'opinion. Bref, travailler ensemble, en concertation, de façon unanime, n'est pas reconnu comme une méthode des plus faciles, mais toutefois si stimulante, essentielle et primordiale pour nous.

L'attitude positive

Au nom des employés du CREGÎM et en mon nom personnel, je désire remercier l'attitude exemplaire des administrateurs actuels vis-à-vis le travail accompli. Outre le regard critique et constructif, les employés entendent régulièrement « Beau travail! Lâchez pas », « Rapport impressionnant! », etc. Ces petites tapes dans le dos sont, elles aussi, essentielles au moral de l'équipe qui donne son maximum. Cette reconnaissance du travail accompli constitue l'essence qui alimente notre leitmotiv. Merci pour vos courriels d'encouragement, vos bons mots en rencontre du conseil d'administration, merci d'avoir souligné mon dixième anniversaire à la direction, merci mille fois pour votre attitude positive.

Rapport annuel

Aujourd'hui, vous aurez la chance de consulter l'ensemble du rapport annuel 2010-2011. C'est toujours avec la même fierté qu'il vous est présenté. Le CREGÎM a piloté plusieurs projets, a continué son implication dans la concertation régionale, s'est doté d'un plan stratégique, bref, les activités du CREGÎM sont à leur maximum, et très dignes des ressources financières et humaines dont nous disposons.

Planifier l'avenir

En terminant, nous ne pouvons passer sous silence tout le travail qu'est celui d'une planification stratégique dans le sens où après plusieurs heures de travail non liées directement à la protection de l'environnement, le CREGÎM a finalement adopté en janvier 2011, son plan stratégique, un outil qui orientera et maximisera davantage les activités du CREGÎM.

Caroline Duchesne



ORGANIGRAMME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



CONSEIL D'ADMINISTRATION
MARYÈVE CHARLAND-LALLIER, PRÉSIDENTE



DIRECTION GÉNÉRALE
CAROLINE DUCHESNE



ADJOINTE-ADMINISTRATIVE
MONETTE BUJOLD

CHARGÉE DE PROJETS
ODILE ARSENAULT

CHARGÉE DE PROJETS
CAROLINE GRENIER

CONTRACTUELS

STÉPHANE ARSENAULT (WEBMESTRE)
ALPHONSE BERNARD (COMPTABLE AGRÉÉ)
CONFÉRENCIERS ET ORGANISATEURS (RVÉ)



PROFIL DU CREGÎM

INTRODUCTION

En novembre 1995, le Conseil régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ) fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soit : le Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil régional de l'Environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la conservation et à la protection de l'environnement reconnu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du Québec. Il agit comme interlocuteur privilégié auprès des gouvernements en matière d'environnement et de développement durable dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Coordonnées :

106-A, Port-Royal, bureau 103, Bonaventure (Québec) G0C 1E0

Tél. : 418-534-4498

Sans frais : 1 877 534-4498

cregim@globetrotter.net

www.cregim.org

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tel que stipulé dans les « Règlements généraux », le conseil d'administration se compose de 9 personnes, dont 5 personnes qui œuvrent ou travaillent dans des organismes dont l'un des objectifs est la protection de l'environnement, 3 personnes de différents secteurs d'activités du domaine public, communautaire ou privé, et 1 personne cooptée par le conseil d'administration en fonction de son intérêt pour l'environnement.

Afin de respecter ses engagements envers les membres, les administrateurs au conseil d'administration (2010-2011) se sont réunis 8 fois durant l'année. De plus, des sous-comités ont été formés afin de répondre à différents besoins ponctuels.



RÉPARTITION DES 8 RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>DATE</u>	<u>TYPE DE RÉUNION</u>	<u>DATE</u>	<u>TYPE DE RÉUNION</u>
28 avril 2010	Réunion régulière	22 septembre 2010	Réunion régulière
28 mai 2010	Assemblée générale	9 novembre 2010	Réunion régulière
1 ^{er} juin 2010	Consultation	12 janvier 2011	Réunion régulière
13 juillet 2010	Réunion régulière	8 mars 2011	Réunion régulière

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011

<u>ADMINISTRATEUR</u>	<u>POSTE</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>MRC</u>
1. Yves Martinet	Administrateur	Environnement	Arrond. des Îles
2. Gilbert Bélanger	Administrateur	Environnement	Avignon
3. Maryève Charland Lallier	Présidente	Environnement	Haute-Gaspésie
4. Kateri Monticone	Administratrice	Environnement	Rocher-Percé
5. Steve Pronovost	Vice-président	Environnement	Côte-de-Gaspé
6. Camille Leduc	Trésorier	Environnement	Bonaventure
7. Suzanne Fournier	Administratrice	Environnement	Haute-Gaspésie
8. Gilles Lejeune	Administrateur	Privé	Rocher-Percé
9. Judith Bujold	Coopté	Communautaire	Bonaventure

ÉLECTIONS 2011

MANDATS TERMINÉS

Siège numéro 1	Yves Martinet
Siège numéro 3	Maryève Charland Lallier
Siège numéro 5	Steve Pronovost
Siège numéro 7	Suzanne Fournier
Siège numéro 9	Judith Bujold (siège coopté)



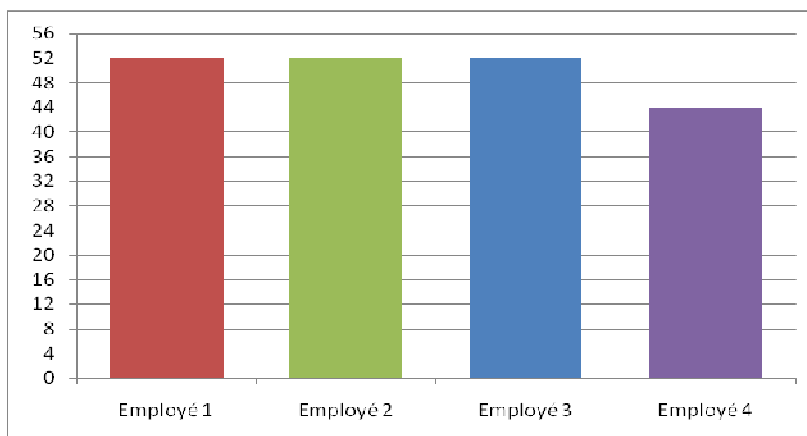
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010-2011

RESSOURCES HUMAINES

Depuis le 23 octobre 2000, M^{me} Caroline Duchesne assume la direction générale du CREGÎM. Depuis août 2002, le CREGÎM assure un deuxième poste permanent, soit celui d'une adjointe administrative, rôle assumé par M^{me} Monette Bujold. Depuis plusieurs années, la direction générale tente de consolider, par l'obtention de divers projets, l'emploi d'une troisième personne, à temps plein. Odile Arsenault fait maintenant partie de l'équipe depuis le 23 novembre 2009.

Pour l'année financière 2010-2011, grâce à divers fonds, le CREGÎM a également offert un emploi à une quatrième ressource à titre de chargée de projet, en plus de divers contrats offerts à divers travailleurs autonomes.

NOMBRE DE SEMAINES TRAVAILLÉES



Le CREGÎM a versé en 2010-2011, une masse salariale de 129 300,00 \$ (incluant les charges de l'employeur). En y ajoutant 7 380,00 \$ d'honoraires professionnels versés sous forme de contrats, on peut parler d'une masse salariale totale de 136 680,00 \$.

Pour une saine gestion et dans le but de mener à bien toutes les activités du CREGÎM de façon coordonnée et harmonieuse, les employés ont tenu des rencontres d'équipe hebdomadaires. Celles-ci s'élèvent à 39.



FONDS RÉGIONAL EN ENVIRONNEMENT (FRE)

Les membres du CREGÎM jouent un rôle capital pour l'organisme. En premier lieu, les argents perçus en adhésion (membership) constituent la majorité des revenus versés dans le Fonds régional en environnement (FRE). Ainsi, ces sommes, ajoutées aux remises de taxes auxquelles a droit le CREGÎM, ainsi qu'aux intérêts perçus sur les divers comptes bancaires, sont redistribuées en région sous forme d'aides financières pour des projets à caractère environnemental.

Les membres du CREGÎM sont également considérés comme des véhicules importants quant à la visibilité et au rayonnement de l'organisme. Les membres représentent en quelque sorte les tentacules du CREGÎM, ceux qui croient et encouragent les actions de l'organisme, ceux qui contribuent en partie à un environnement meilleur, dans une perspective de développement durable. Le CREGÎM est passé de **30 membres en 2001** à un pic de **125 membres en 2010**. Le CREGÎM désire continuer d'augmenter son nombre d'adhésions, et ainsi continuer d'utiliser ce membership pour verser des aides financières, en plus d'utiliser chacun des membres comme véhicule d'information.

En 2010-2011, votre adhésion au CREGÎM a contribué directement au financement de 11 projets en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine pour un total de 10 300 \$.

ORGANISME	ACTIVITÉ FINANCÉE
Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine	Agir pour l'avenir
ADJ de Newport	Mon environnement, j'en prends soin !
Comité ZIP Baie des Chaleurs	Caractérisation de l'habitat du satyre fauve des Maritimes dans le secteur sud de la péninsule gaspésienne
Réseau d'observation des mammifères marins	Mise en valeur des ZICO de la Pointe de Gaspé
Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine	Conservation et protection d'habitats d'espèces en péril
Comité ZIP Baie-des-Chaleurs	Recensement des espèces de papillons endémiques à statut particulier des marais salés du sud de la péninsule gaspésienne
Exploramers	Foire scientifique Explo-Mer 2010-2011
Environnement Vert Plus	Campagne d'information et de sensibilisation quant à l'impact de l'exploration et l'exploitation d'uranium
Bioparc de la Gaspésie	Le Bioparc à l'école ; programme éducatif scolaire
Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine	Mise en valeur des accès menant aux plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine
Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine	Prévenir l'introduction des espèces marines envahissantes aux Îles : Importance du partenariat local



Le CREGÎM, gestionnaire du Fonds régional en environnement (FRE), est autorisé par l'Agence du revenu du Canada (organisme de bienfaisance enregistré) à émettre des reçus pour fin d'impôt à toute personne ayant effectué un don à l'organisme et/ou à son fonds. Dans le cas du présent fonds (FRE), le CREGÎM s'est engagé à redistribuer les argents reçus en dons par l'entremise de subventions accordées aux organismes déposant une demande d'aide financière à la réalisation de projets visant la protection, la sauvegarde et la mise en valeur de l'environnement. La totalité des dons et la totalité des argents perçus en membership au CREGÎM ont été versées dans un compte distinct pour le FRE. Aucun frais d'administration n'a été retenu sur les dons et/ou membership.

Bilan des subventions accordées pour les 7 dernières années sachant que les montants alloués représentent 100 % des argents perçus en membership.

Année financière	Montants alloués	Nombre de projets
2010-2011	10 300\$	11
2009-2010	12 000\$	12
2008-2009	9 000\$	5
2007-2008	6 000\$	4
2006-2007	15 250\$	9
2005-2006	4 900\$	5
2004-2005	6 000\$	4



AUDIENCES ET CONSULTATIONS PUBLIQUES

Le CREGÎM est demeuré à l'affût des sujets de consultation pertinents et s'est assuré d'une représentation à ces audiences à la hauteur des ressources humaines et financières dont il dispose. Il a aussi mené lui-même, certaines consultations.

- Journée de travail et de consultation de la CRNT « Forum Forêt » pour l'élaboration du PRDIRT du MRNF (7 avril)
- Consultation publique de la CRÉ-GÎM sur la création des Tables GIRT (12 mai)
- Consultation publique du MRNF, menée par la CRNT, sur l'intensification de la production ligneuse (26 mai)
- Consultation-questionnaire du RNCREQ auprès de ses membres (les CRE) sur leurs activités menées dans chacune des régions (26 mai)
- Journée de travail et de consultation de la CRNT « Forum Faune » pour l'élaboration du PRDIRT du MRNF (15 juin)
- Consultation personnalisée (rencontre individuelle) de la CRÉ-GÎM sur l'élaboration du PRDIRT du MRNF (27 juillet)
- Consultation des membres du Comité consultatif RVÉ du CREGÎM sur le projet *Les Rendez-vous de l'énergie* (10 septembre)
- Consultation publique du MRNF sur la sylviculture intensive (21 octobre)
- Consultation publique de la CRNT sur le PRDIRT (23 novembre)
- Consultation (sondage CROP) sur les activités du BAPE (1 février)
- Consultation-questionnaire du RNCREQ auprès de ses membres (les CRE) sur les besoins de formation en développement durable (16 février)
- Consultation de la CVSGSL auprès de ses membres (24 février)
- Consultation publique du RNCREQ menée par le CREGÎM auprès de divers organismes régionaux sur les énergies (février)
- Journée de travail et de consultation du GRE, menée par Attention-Fragîles, sur la proposition d'un plan stratégique d'intervention en environnement aux Îles-de-la-Madeleine (17 juin) et consultation-questionnaire ayant pour but d'identifier les avenues de collaboration possible et de clarifier les mandats de chacun des acteurs (9 mars)
- Consultation publique du MRNF sur l'utilisation des poissons-appâts dans la zone 21 (10 mars)



- Consultation publique de l'ACÉE pour le projet de forage exploratoire dans le secteur d'Old Harry (23 mars)
- Journée de travail et de consultation de la CRNT « Forum intersectoriel » sur les plans de mise en œuvre du PRDIRT du MRNF (30 mars)
- Consultations publiques non traditionnelles, menées par le CREGÎM, à travers le projet Les Rendez-vous de l'énergie on eu lieu via diverses activités (cinés-débat, vox-pop, élections nomades, caravane citoyenne, etc. de septembre à février)

REPRÉSENTATION DU CREGÎM

Un des mandats du CREGÎM défini par le MDDEP est de favoriser la concertation et les échanges pour assurer l'établissement de priorités et de suivis en matière d'environnement dans une perspective de développement durable. C'est pourquoi le CREGÎM tente d'aider différents partenaires à l'intégration du développement durable dans les processus décisionnels. Voici ci-dessous les principales représentations du CREGÎM.

- Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (conseil d'administration et conseil exécutif)
- Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie (conseil d'administration)
- Conseil de Bassin versant de la rivière Bonaventure (conseil d'administration et conseil exécutif)
- Consortium en foresterie Gaspésie/Les Îles (conseil d'administration et conseil exécutif)
- Consortium en foresterie Gaspésie/Les Îles (comité consultatif)
- MPO – Réseau des observateurs du capelan
- MRNF – Groupe régionale faune
- RNCREQ - conseil d'administration et conseil exécutif et Table des directeurs généraux
- RNCREQ – Comité Énergie
- SÉPAQ – Table d'harmonisation du Parc de Miguasha, du Parc de la Gaspésie et du Parc de l'Île Bonaventure et du Rocher-Percé
- CRÉ-GÎM – Membre de la CRNT
- CRNT – Table GIRT Sud
- CRNT – Table GIRT Nord
- CRNT – Table GIRT de la Pointe



- CRNT – Table sectorielle forêt
- CRNT – Table sectorielle faune
- CRNT – Table sectorielle territoire
- CRNT – Table sectorielle sur les VHR (au besoin)
- CREGÎM – Comité pétrole

Certains travaux ponctuels nécessitent aussi de la concertation et c'est pourquoi le CREGÎM participe à divers comités mis sur pied de façon temporaire, par lui-même ou par d'autres partenaires.

- Comité de sélection du CREGÎM – Processus d'embauche d'un chargé de projet pour le projet Les Rendez-vous de l'énergie
- Comité paysage de la Ville de Bonaventure – Projet d'écriture d'une politique de protection et de mise en valeur des paysages et du patrimoine bâti pour les municipalités
- Comité « gestes » du RNCREQ – Sélection des gestes ou engagements proposés dans la campagne Défi Climat 2010-2011
- Comité tourisme durable de la CRÉ-GÎM – Projet d'écriture de la Politique-cadre du tourisme durable en Gaspésie (terminé) et élaboration d'un projet de mise en œuvre (en cours)
- Comité planification stratégique du CREGÎM – Projet d'écriture d'un plan stratégique pour le CREGÎM
- Comité consultatif RVÉ du CREGÎM – Comité dont le mandat était d'assurer le suivi des activités du projet *Les Rendez-vous de l'énergie*
- Comité 20^e anniversaire du RNCREQ – Élaboration des activités liées au 20^e anniversaire du RNCREQ (en cours)

ACQUISITION DE CONNAISSANCES

Le CREGÎM a participé à diverses activités d'acquisition de connaissances qui peuvent se présenter sous diverses formes (colloque, atelier, conférence, exposition, visite, etc.). En voici quelques-unes :

- Rencontre personnalisée avec Nature Québec au sujet de la Commission ZICO
- Rencontre privée avec Pétrolia et visite de leur site de l'Anse-à-Brillant



- Visite personnalisée de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts
- Participation à une conférence de presse sur invitation, donnée par Pétrolia
- Formation donnée par le RNCREQ à tous les chargés de projet *Les Rendez-vous de l'énergie*
- Recherches diverses en lien avec les LET, centres de tri, écocentres, ressourceries, etc.
- Échanges avec Laurentides Re-sources en lien avec le recyclage des piles
- Formation de RECYC-QUÉBEC pour tous les chargés de projet *ICI ON RECYCLE!*
- Visite publique du LET de Saint-Alphonse
- Formation du RNCREQ aux chargés de projet *Défi Climat*
- Recherches et compilation d'informations sur les hydrocarbures
- Acquisition de connaissances liées au territoire de la Pointe au Maquereau (discussions avec un promoteur, municipalités de Chandler et Port-Daniel, MRNF, SCF, MRC Rocher-Percé, etc.)
- Travaux en lien avec l'engagement du CREGÎM envers la Politique-cadre du tourisme durable en Gaspésie : Comment compenser les GES générés par le tourisme?

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Le CREGÎM répond à l'occasion à des demandes plus spécifiques et se voit alors sur la scène comme formateur.

- Conférence sur le développement durable donnée aux finissants en écotourisme d'aventure du Cégep de Gaspé
- Tenue d'un kiosque « changements climatiques » à la journée d'activités du groupe EVP pour souligner le *Jour de la terre*
- Tournée régionale d'information ICI ON RECYCLE! et Défi Climat
 - Séances offertes à Mont-Louis, Petite-Vallée, Grande-Rivière, Carleton, Paspébiac, ainsi qu'au Cégep de Carleton et à Femmes en mouvement à Bonaventure
 - Distribution d'un cédérom d'information de ces séances
- Tenue d'un kiosque « changements climatiques » à la journée d'activités *Rendez-vous Vert de la Haute-Gaspésie*



- Transfert d'une étude du CREGÎM sur l'évolution géomorphologique du littoral de Saint-Siméon/Caplan à un OSBL de Saint-Siméon
- Présentation publique d'une activité-conférence sur l'agroforesterie et les paysages
- Création d'outils pour faire la promotion du *Livre virtuel* sur les cyanobactéries
 - Création d'une trousse pédagogique intégrée dans une clé USB en bois
 - Distribution de la trousse dans les écoles primaires de la Gaspésie
- Chroniques mensuelles variées diffusées à Télé-Sourire, Télévag, TVC Grande-Rivière, CIEU-FM et CFIM
- Offre d'ateliers et conférences pour des groupes de 10 personnes ou plus, en lien avec la GMR et la Semaine québécoise de réduction des déchets
- Tenue d'un Forum régional *Les Rendez-vous de l'énergie*

Le transfert de connaissances peut parfois voyager à travers différents outils afin de bien informer les membres et partenaires du CREGÎM. Ce transfert d'information et de connaissance se veut également très apprécié. Voici quelques exemples :

- Écriture et envoi ou transfert d'un message courriel d'intérêt public
- Écriture d'articles destinés au bulletin *Écogîm* et/ou à d'autres médias écrits
- Mise à jour régulière du site web du CREGÎM

Le transfert de connaissances passe aussi par toutes les communications rattachées au CREGÎM.

COMMUNICATIONS

Depuis plusieurs années, le CREGÎM travaille avec ardeur pour augmenter sa visibilité et son rayonnement sur l'ensemble du territoire. Cette année, nous avons informé la population sur les actualités et les différentes activités de l'organisme par la publication de **5 bulletins de veille *Écogîm***, de **18 communiqués** et plus de **48 entrevues médiatiques** (journaux, radios et télévisions). Vous trouverez donc ci-dessous le détail de ces activités.

➤ Les bulletins *Écogîm*

1. Édition du 16 juin 2010, 8 pages
2. Édition du 18 août 2010, spécial Les Rendez-vous de l'énergie, 5 pages



3. Édition du 21 septembre 2010, 9 pages
4. Édition du 14 décembre 2010, 6 pages
5. Édition du 15 février 2011, spécial Défi Climat, 9 pages

➤ Les communiqués de presse

DATE DE PUBLICATION	TITRE DU COMMUNIQUÉ
14 avril 2010	Défi Climat 2010 : Des résultats
27 avril 2010	Décompte Défi Climat 2010 : 4 jours
11 mai 2010	Journée du matériau bois : Le CRE Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine encourage la gestion durable de ses ressources naturelles régionales
18 mai 2010	Nouveau projet, nouvelle ressource pour l'équipe du CREGÎM
20 mai 2010	INVITATION : Assemblée générale annuelle du CREGÎM
22 mai 2010	CARIBOU EN DANGER? PENSONS BIODIVERSITÉ!
26 mai 2010	Défi Climat 2010 : pari tenu dans notre région!
21 juillet 2010	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES Le CRE souligne les efforts de 5 entreprises sur le territoire
3 août 2010	Dossier hydrocarbures - Le CREGÎM n'encouragera pas l'exploitation d'énergie non renouvelable
28 septembre 2010	LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉNERGIE - Un grand débat public s'ouvre sur l'avenir de l'énergie au Québec
13 octobre 2010	LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉNERGIE PROGRAMMATION OFFICIELLE DE LA DEMARCHE MOBILISATRICE REGIONALE
14 octobre 2010	LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉNERGIE - LE CREGÎM INVITE TOUTE LA POPULATION À UN CINÉ-DÉBAT ACTIVITÉ GRATUITE À NE PAS MANQUER
21 octobre 2010	Le Cahier de référence : État de la situation et piste d'action
10 novembre 2010	Les Rendez-vous de l'énergie : FORUM RÉGIONAL
15 novembre 2010	Seconde tournée régionale d'information du CREGÎM
24 janvier 2011	DÉFI CLIMAT 2011 : LA RÉGION S'ERA DE LA PARTIE!
3 mars 2011	Lancement régional officiel de la campagne Défi Climat, chaque geste compte
15 mars 2011	Changements climatiques : tout le Québec passe à l'action : Deuxième campagne Défi Climat en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine



➤ Les entrevues médiatiques

DATE DE DIFFUSION	TYPE D'ENTREVUES
11 mai 2010	CFIM sur la Journée du matériau Bois
31 mai 2010	CHAU TVA avec Martin Toulgouat, après l'AGA du CREGÎM
23 juin 2010	Radio-Canada sur les hydrocarbures
28 juin 2010	Radio-Canada sur l'acquisition de terrains par Conservation de la Nature
29 juin 2010	CIEU-FM sur la Politique-cadre du développement du tourisme durable en Gaspésie
22 juillet 2010	Participation à la Conférence de presse de Pétrolia : Radio-Canada avec Martin Toulgouat; Graffici, avec Geneviève Gélinas
3 août 2010	Radio-Canada, CFIM et CIEU-FM sur les hydrocarbures
4 août 2010	Radio Gaspésie sur les hydrocarbures
19 août 2010	CIEU-FM sur Les Rendez-vous de l'énergie
11 septembre 2010	CIEU-FM avec Mario Cyr sur Les Rendez-vous de l'énergie
14 septembre 2010	CFIM-FM avec France Arseneau sur les activités à venir au CREGÎM
27 septembre 2010	CIEU-FM avec Mario Cyr sur les ÉES
27 septembre 2010	Radio-Canada sur les hydrocarbures
29 septembre 2010	Radio-Canada avec Yves Larouche sur Les Rendez-vous de l'énergie
29 septembre 2010	CHNC avec Benoît Trépanier sur les ÉES
2 octobre 2010	Télé-Sourire sur la Semaine québécoise de réduction des déchets
4 octobre 2010	CFIM avec Annie Vigneault sur Les Rendez-vous de l'énergie
5 octobre 2010	Télévag avec Maryse Mauger sur la Semaine québécoise de réduction des déchets
5 octobre 2010	T.V.C Grande-Rivière avec Mirko Dassylva sur la Semaine québécoise de réduction des déchets
13 octobre 2010	CIEU-FM avec Stéphanie Gauthier sur la Semaine québécoise de réduction des déchets
14 octobre 2010	CFIM avec France Arseneau sur la Semaine québécoise de réduction des déchets
14 octobre 2010	CHNC avec Benoît Trépanier sur Les Rendez-vous de l'énergie



14 octobre 2010	Télévag avec Maryse Mauger sur Les Rendez-vous de l'énergie
18 octobre 2010	Journal Le Graffici avec Geneviève Gélinas sur les hydrocarbures
19 octobre 2010	Radio-Canada avec Yves Larouche et Radio Gaspésie avec Richard O'Leary sur la Semaine québécoise de la réduction des déchets
21 octobre 2010	CIEU-FM avec Catherine Blouin sur Les Rendez-vous de l'énergie
1 ^{er} novembre 2010	CFIM avec Annie Vigneault sur Les Rendez-vous de l'énergie
14 au 20 novembre 2010	Télévag, Télé-Sourire et T.V.C. Grande-Rivière sur le programme ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec
8 novembre 2010	CIEU-FM avec Mario Cyr sur Les Rendez-vous de l'énergie
9 novembre 2010	CFIM avec France Arseneau sur le Programme ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec
10 novembre 2010	CIEU-FM avec Stéphanie Gauthier sur le Programme ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec
29 novembre 2010	CHNC par Benoît Trépanier sur Les Rendez-vous de l'énergie
29 novembre 2010	Radio Gaspésie avec Richard O'Leary sur Les Rendez-vous de l'énergie
2 décembre 2010	CFIM avec Annie Vigneault sur Les Rendez-vous de l'énergie
7 décembre 2010	Forum régional Les Rendez-vous de l'énergie CHNC avec Benoît Trépanier, en direct du forum régional Les Rendez-vous de l'énergie; Télévag avec Maryse Mauger sur le forum régional Les Rendez-vous de l'énergie
8 décembre 2010	CIEU-FM avec Stéphanie Gauthier sur le forum régional Les Rendez-vous de l'énergie
8 décembre 2010	CFIM avec Annie Vigneault sur le forum régional Les Rendez-vous de l'énergie
13 décembre 2010	Radio-Canada avec Yves Larouche sur le forum régional Les Rendez-vous de l'énergie
12 au 18 décembre 2010	Télévag avec Maryse Mauger sur un Noël vert
16 décembre 2010	CFIM avec France Arseneau sur le forum régional Les Rendez-vous de l'énergie
18 janvier 2011	CFIM avec France Arseneau au sujet de la Logomanie
19 janvier 2011	CIEU-FM avec Stéphanie Gauthier au sujet de la Logomanie
24 janvier 2011	CIEU-FM avec Mario Cyr sur la campagne Défi Climat
8 février 2011	CFIM avec France Arseneau sur le profil éco-énergétique ou



	énergivore
9 février 2011	CIEU-FM avec Catherine Blouin sur le profil éco-énergétique ou énergivore
13 au 19 février 2011	Télévag et TVC Grande-Rivière sur l'efficacité énergétique
15 mars 2011	Conférence de presse : Lancement de Défi Climat 2011 CIEU-FM avec Catherine Blouin; Radio Canada avec Pierre Cotton; Télévag avec Maryse Mauger; Écho de la Baie avec Alain Bernier.
17 mars 2011	CHNC avec Benoît Trépanier sur la campagne Défi Climat 2011

SOUTIEN TECHNIQUE, ACCOMPAGNEMENT

Le CREGÎM est régulièrement appelé à traiter divers dossiers ponctuels. Le CREGÎM a donc soutenu certaines actions qui s'inscrivaient au plan d'action du CREGÎM. En voici quelques-unes.

- Transfert d'informations sur les hydrocarbures à un citoyen de Douglastown
- Transfert d'informations sur les hydrocarbures au Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie
- Distribution d'affichettes « bandes riveraines au travail » aux gens désireux d'aider à la sensibilisation
- Soutien technique au RNCREQ pour l'élaboration d'une demande d'aide financière destinée aux CRE(s) qui siègent aux diverses Tables GIRT
- Recherche d'informations sur les lacs et les embarcations à moteur pour un citoyen
- Soutien technique donné au nouveau directeur du Consortium en foresterie
- Accompagnement de la Direction de la Santé publique de Gaspé pour le suivi de leur adhésion au Programme ICI ON RECYCLE!
- Accompagnement du CSSS Baie-des-Chaleurs pour les guider vers une adhésion au Programme ICI ON RECYCLE !
- Soutien technique dans la distribution en région du livre « Cracheurs d'eau »
- Soutien technique au RNCREQ afin d'argumenter 2 propositions de projets en lien avec la GMR



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010-2011

EN FONCTION DES AXES DE PRIORITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le CREGÎM a initié et soutenu en 2005, 2006 et 2007, une démarche visant à doter la région d'une vision commune et concertée du développement durable. La vision régionale a été officiellement adoptée par nos élus en novembre 2007. Depuis 2008, le CREGÎM a pour objectif d'effectuer une douce transition de la théorie vers l'action.

Malheureusement, malgré les nombreux appuis répétés de certains intervenants, le CREGÎM n'est pas encore parvenu à rassembler les fonds nécessaires pour l'embauche d'un agent régional de développement durable. Rappelons que la création de ce poste est la volonté de toute une région qui s'est prononcée tant au niveau de ses enjeux de développement, de ses besoins que de ses attentes lors du projet régional *Ensemble pour un avenir durable*.

Parallèlement à cette recherche continue de fonds, le CREGÎM a continué son mandat d'aide à l'intégration du développement durable dans les processus décisionnels par la concertation, la sensibilisation, l'éducation, l'information.

Ainsi, le CREGÎM s'est impliqué localement et régionalement, de façon à favoriser la concertation et les échanges pour assurer l'établissement de priorités et de suivis en matière d'environnement dans une perspective de développement durable.

D'ailleurs, la directrice générale, représentante officielle du CREGÎM sur les diverses tables de concertation, a reçu de la CRÉ-GÎM, via la CRNT, un certificat de reconnaissance dans la catégorie « Le Rassembleur », décerné par le vote des différents représentants siégeant sur l'une ou l'autre des 7 tables de concertation rattachées au mandat d'élaboration et de mise en œuvre du PRDIRT.

RESSOURCES NATURELLES

Depuis 2008 le CREGÎM collabore étroitement aux travaux de la Commission sur les Ressources naturelles et le Territoire (CRNT) qui visent à accroître la gouvernance régionale en ce qui a trait à la gestion et à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. En 2010-2011, le CREGÎM a participé aux divers travaux liés à



l'élaboration du PRDIRT et par la suite aux travaux liés à l'élaboration des divers plans de mise en œuvre. Le CREGÎM a participé activement aux 7 tables de concertation ainsi qu'aux ateliers d'échanges et de consultations.

L'eau constitue également pour le CREGÎM un enjeu prioritaire. Les cyanobactéries, la gestion par bassin versant, l'utilisation de l'eau, l'eau et la foresterie, et bien d'autres sujets liés à cette ressource ont été au cœur de nos préoccupations. Dans le cadre du Plan de lutte contre les cyanobactéries du gouvernement du Québec, on se souvient qu'en 2008-2009, le CREGÎM avait collaboré avec le Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure (CBVRB) à la création d'un livre virtuel de sensibilisation destiné aux écoles de la région en plus d'organiser un forum sur les bandes riveraines. Dans une continuité logique, le CREGÎM, en 2010, a traduit du français vers l'anglais le livre virtuel de sensibilisation dans le but de joindre les écoles des communautés anglophones et autochtones de la région. En 2010-2011, le CREGÎM, en étroite collaboration avec le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud, a créé une trousse éducative et un dépliant explicatif bilingue sur les cyanobactéries. La trousse, disponible dans une clé USB en bois (fabrication québécoise) a été distribuée dans plusieurs les écoles primaires de la Commission scolaire René-Lévesque et des Chics-Chocs, grâce à la complicité de l'Association forestière de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Le CREGÎM distribue aussi, gratuitement depuis 2009, de petites affichettes *Bandes riveraines au travail*.

Le CREGÎM joue toujours un rôle important en matière de concertation pour la protection des ressources naturelles. Les travaux du Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure, du Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie, du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud, du Consortium en foresterie, les 3 tables d'harmonisation des parcs nationaux, la Table régionale Faune, etc., font partie du travail quasi quotidien de la directrice générale.

Le CREGÎM a aussi élaboré et présenté le projet : *Caractérisation et rédaction d'un plan directeur d'aménagement de la Pointe au Maquereau*. Une demande de financement à été faite au *Programme Interaction communautaires* (PIC) ainsi qu'à la CRÉ-GÎM dans le cadre du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II)*. Un des objectifs de ce projet est de permettre aux élus et aux acteurs locaux et régionaux de visualiser clairement par la caractérisation biophysique les possibilités de protection, de conservation et de mise en valeur de la Pointe au Maquereau destinée au développement de villégiature privée et commerciale en territoire public selon le PRDIRT du MRNF.

Le CREGÎM a aussi collaboré à l'écriture d'une Politique de protection et de mise en valeur des paysages et du patrimoine pour la Ville de Bonaventure. Un des objectifs de



cette démarche était de créer une politique pouvant être partagée avec l'ensemble des municipalités.

ÉNERGIE

Le CREGÎM a initié depuis plus d'un an, une réflexion sur les hydrocarbures en invitant divers intervenants régionaux à s'asseoir à la même table. Sous la forme d'un comité de réflexion, le CREGÎM a contribué à faire connaître les enjeux liés au développement énergétique en région, en réalisant des rencontres et des visites sur le terrain directement avec les promoteurs privés et les ministères concernés. Cette acquisition de connaissances est très privilégiée. Elle constitue une première étape vers un positionnement éclairé, fondé sur des réalités maintenant connues.

Les hydrocarbures en milieu marin ont aussi retenu l'attention du CREGÎM. Les 4 zones d'études touchent à faible ou fort pourcentage les côtes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

En septembre dernier le CREGÎM a mené de front une vaste consultation indépendante et non-partisane sur la production et l'utilisation de l'énergie au Québec, en particulier sur les moyens de réduire notre dépendance au pétrole. À l'hiver 2010, plusieurs activités de consultation se sont tenues dans chacune des MRC de la Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine sous le thème « Imaginons le Québec sans pétrole ». Entre autres les activités de la *Caravane citoyenne* ont été présentées dans différents lieux publics comme des écoles secondaires, des cégeps, des maisons des jeunes ainsi que des centres d'achat. Également, des *Ciné-Débats* ont été projetés dans différentes salles multimédias. La tournée s'est bouclée par un forum régional tenu en décembre dernier où une cinquantaine de personnes comprenant des élus, des agents socioéconomiques ainsi que des citoyens étaient présents.

Cette journée visait à atteindre les objectifs suivants :

- Dégager des consensus sur les éléments qui doivent orienter les choix en matière de production et de consommation de l'énergie au Québec;
- Identifier des opportunités et des pistes d'actions pouvant permettre à la région de contribuer à réduire la dépendance au pétrole.

De plus, cette journée traitait des principaux sujets suivants :

- Les résultats préliminaires de la tournée régionale;
- La position régionale inscrite au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).



À la suite de cette vaste consultation régionale un rapport public a été rédigé et le CREGÎM participera au forum national qui se tiendra fort probablement à Shawinigan à l'automne 2011. Cette occasion permettra à toutes les régions du Québec de se réunir pour discuter des enjeux, des perspectives ou des opportunités, et de présenter des initiatives propres à chaque région. Également ce forum national permettra à la société québécoise de se donner une stratégie globale et à long terme qui l'aidera à se positionner avantageusement en faveur de la réduction de la dépendance au pétrole.

La tournée régionale a été rendue possible grâce au financement du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), de la Conférence régionale des élus Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (CRÉ-GÎM) et du Fonds jeunesse René-Lévesque.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le CREGÎM désire susciter la réflexion et les échanges visant à motiver la gestion responsable des matières résiduelles. Notre organisme propose à la population des changements d'habitudes de consommation ou des modes de gestion des déchets domestiques et/ou commerciaux favorisant la réduction à la source, et ce, en utilisant diverses techniques de l'information. Entre autres, conférences et ateliers ont été tenus, ainsi que des entrevues, des articles écrits et des publicités. Le CREGÎM a offert gratuitement des rencontres personnalisées ou de groupe avec des établissements désireux d'opter pour un virage vert, d'adopter différentes politiques ou encore d'obtenir la reconnaissance ICI ON RECYCLE!. En effet, les Conseils régionaux de l'Environnement du Québec sont identifiés partenaires de la société d'État RECYC-QUÉBEC afin de contribuer à la promotion de la gestion responsable des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions (I.C.I.) du Québec.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pour une 2^e année consécutive, et conformément au plan d'action établi en 2009, le CREGÎM a ajouté de nouvelles activités en lien avec les changements climatiques, dont la campagne *Défi Climat, chaque geste compte*. Il s'agit de la plus vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation citoyenne pour un appel à la réduction des gaz à effet de serre et à la lutte aux changements climatiques. Lancée officiellement le 15 mars 2011, Défi Climat a utilisé les courriels, des séances d'information gratuites, des communiqués, des entrevues et du matériel promotionnel gratuit pour réaliser l'ensemble du projet.



Le CREGÎM a débuté son travail au mois d'octobre afin de trouver des partenaires qui veilleraient également à faire la promotion du Défi Climat 2011. Ainsi, la Conférence régionale des élus a accepté de renouveler son partenariat pour une 2^e année, afin d'inciter surtout le monde municipal à prendre part à cette campagne et ainsi faire en sorte de se démarquer à l'échelle provinciale. À ce partenaire important s'est joint le Réseau de transport collectif de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM), sans oublier Manuel Castilloux, un jeune violoniste et chanteur, qui a accepté d'être l'ambassadeur de la campagne pour notre région.

De plus, le CREGÎM a renouvelé son activité de tournée régionale d'information (ICI ON RECYCLE! et Défi Climat) qui s'est déroulée en novembre et décembre 2010, et ce, afin d'informer la population sur le phénomène des gaz à effet de serre et sur les changements climatiques.



PLAN D'ACTION 2011-2012

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le CREGÎM a amorcé au cours des dernières années une démarche de planification stratégique qui s'est davantage précisée au cours de la dernière année. En effet, un comité de planification stratégique a été formé au sein du conseil d'administration et a travaillé à l'élaboration d'un plan stratégique. Ce plan, adopté en janvier 2011 par l'ensemble des administrateurs, guidera les actions du CREGÎM selon sa mission et les besoins identifiés par ses différentes clientèles qui se sont exprimées avec le sondage effectué par le CREGÎM en 2009. L'ensemble de cette démarche sera donc mise en œuvre à compter de l'année 2011-2012.

De plus, ce plan stratégique devra se refléter dans les interventions du CREGÎM en lien avec les axes de priorité mentionnés au plan d'action. Par conséquent, le CREGÎM poursuivra cette année encore son travail en fonction de sa nouvelle mission, vision et ses orientations.

MISSION

Le CREGÎM a pour mission d'informer et de sensibiliser les décideurs, les leaders et la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine aux enjeux de développement durable et de protection de l'environnement en misant sur la concertation et la représentation des acteurs régionaux et en agissant à titre d'organisme ressource pour le milieu.

VISION

Être reconnu comme une référence en environnement.



ORIENTATION 1

Informer et sensibiliser sur les enjeux environnementaux

Objectif 1.1 : Assurer la présence dans les médias régionaux

Objectif 1.2 : Avoir une personne responsable des communications au sein de l'équipe

Objectif 1.3 : Assurer la présence du CREGÎM aux différentes activités touchant l'environnement et le développement durable sur le territoire

Objectif 1.4 : Augmenter la fréquentation du site Internet

ORIENTATION 2

Assurer une présence partout sur le territoire

Objectif 2.1 : Augmenter le nombre de membres (membership) au sein de chacune des MRC du territoire

Objectif 2.2 : Améliorer notre connaissance des initiatives locales sur le territoire

Objectif 2.3 : Améliorer la concertation avec les organismes environnementaux

Objectif 2.4 : Avoir une représentativité multi-MRC

ORIENTATION 3

Développer notre connaissance des enjeux environnementaux

Objectif 3.1 : Adopter et utiliser une plate-forme d'orientation pour chacun des axes de priorité

Objectif 3.2 : Accroître notre connaissance des enjeux environnementaux

Objectif 3.3 : Assurer la collaboration de divers experts



ORIENTATION 4

**Assurer la santé organisationnelle de CREGÎM
(santé financière et ressources humaines)**

Objectif 4.1 : Développer une approche de gestion par projet

Objectif 4.2 : Diversifier les sources de financement

Objectif 4.3 : Optimiser l'utilisation du financement existant

Objectif 4.3 : Assurer le bien-être des employés

OBJECTIF GÉNÉRAL EN FONCTION DES AXES DE PRIORITÉ

Le CREGÎM souhaite veiller principalement au respect et à la protection de l'environnement, ainsi qu'à la promotion du développement durable, notamment dans les prises de décisions relatives au développement régional. Pour y parvenir, le CREGÎM compte poursuivre son implication sur la scène régionale en utilisant la concertation, la sensibilisation, l'éducation ainsi que sa crédibilité et son pouvoir d'influence. Il continue de faire connaître la vision commune et concertée du développement durable régionale adoptée par les élus en décembre 2007.

OBJECTIFS POUR CHACUN DES AXES DE PRIORITÉ

➤ Développement durable

Depuis près de trois ans maintenant (juin 2008), le CREGÎM s'acharne à réunir les partenaires financiers pour l'embauche d'un agent régional chargé de stimuler et d'accompagner les acteurs de développement désireux de faire transiter le développement économique vers un développement durable. Ce besoin ressenti pour l'embauche d'une telle ressource est issu des différents constats régionaux soulevés lors des activités du projet « Ensemble pour un avenir durable ». L'ensemble des besoins ont été convertis en actions pour être ensuite priorisés. Le CREGÎM est toujours déterminé à trouver les fonds essentiels et nécessaires pour l'embauche d'un agent, besoin jugé fondamental par les communautés francophone, anglophone et micmaque de la région.



D'ici là, par la concertation et différentes techniques de diffusion, le CREGÎM continue d'être un agent de sensibilisation au développement durable.

➤ Ressources naturelles

Le CREGÎM collabore aux différents travaux de la Commission sur les Ressources naturelles et le Territoire (CRNT) de la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ-GÎM), chargée de mettre en œuvre le Plan régional de Développement intégré des Ressources naturelles et du Territoire (PRDIRT). Ainsi, le CREGÎM répond à la volonté du MRNF par la participation aux travaux de diverses Tables (GIRT, Faune, Forêt et Territoire). Le CREGÎM s'est approprié la présidence de l'une des Tables afin de travailler directement avec les commissaires nommés à la CRNT.

De plus, le CREGÎM maintient sa participation à la Table régionale faune du MRNF, au Consortium en foresterie, et aux Conseils de l'Eau.

Par la concertation, ses diverses implications et différentes techniques de diffusion, le CREGÎM continue de faire connaître les enjeux régionaux (gestion par bassin versant, harmonisation des usages, utilisation de l'eau, foresterie, pêche, biodiversité, capacité de support, etc.) et d'en assurer la compréhension avant les processus décisionnels.

➤ Énergie

Le CREGÎM poursuit le travail initié en 2009 menant à une réflexion sur le développement éventuel des hydrocarbures, l'encadrement de ce développement (économique, social et environnemental) ainsi que son suivi. Le CREGÎM profitera des opportunités d'acquisition de connaissances sur cet enjeu complexe.

Le CREGÎM favorise l'efficacité énergétique par la sensibilisation à la réduction de notre dépendance envers les énergies non renouvelables afin de minimiser les impacts négatifs environnementaux, sociaux et économiques. En 2011-2012, le CREGÎM participera à la recherche de financement pour la continuité du projet national *Les Rendez-vous-de l'énergie*.

Le CREGÎM encourage les filières énergétiques propres et renouvelables et sensibilise en premier lieu, à la réduction de la consommation d'énergie sous toutes ses formes. Une énergie économisée est une énergie non extraite et sans répercussion négative.



Enfin, le CREGÎM met en valeur et distribue gratuitement la publication du RNCREQ sur les chalets et lieux de villégiature, le *Guide des énergies renouvelables*.

➤ Matières résiduelles

Le CREGÎM poursuit son travail afin de susciter la réflexion et les échanges pour motiver la gestion responsable des matières résiduelles. Le CREGÎM utilise les différentes techniques de communication et propose à la population des modes de gestion des déchets domestiques et/ou commerciaux de façon à modifier certaines habitudes de consommation et de favoriser la réduction à la source.

Selon les ressources humaines et financières disponibles au CREGÎM, les demandes d'accompagnement personnalisées ou de groupe avec les établissements désireux d'opter pour un virage vert, d'adopter différentes politiques ou encore d'obtenir la reconnaissance ICI ON RECYCLE! seront acceptées et gratuites.

Le CREGÎM, partenaire désigné par RECYC-QUÉBEC, poursuivra ses efforts pour promouvoir le programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE!, et ce, de façon structurée et ciblée.

Par la concertation, ses diverses implications et différentes techniques de diffusion, le CREGÎM continue de faire connaître les 3R-V (réduction à la source, réutilisation, récupération, valorisation).

➤ Changements climatiques

Pour 2011-2012, le CREGÎM est un agent d'information et de sensibilisation important en matière de changements climatiques (hausse du niveau marin, érosion côtière, augmentation des tempêtes d'automne, etc.). Sous la coordination du RNCREQ et conjointement avec les 16 CRE du Québec, il tentera d'inclure un volet de réduction des GES au projet *Les Rendez-vous de l'énergie* afin de continuer ici chez-nous, la sensibilisation à la réduction des GES, tel que nous l'avons fait depuis deux ans avec la campagne Défi Climat.

Par la concertation, ses diverses implications et différentes techniques de diffusion, le CREGÎM continue de sensibiliser et d'inciter les changements de comportement pour une réduction des GES.



CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent code d'éthique et de déontologie détermine les devoirs et les obligations de conduite des membres du conseil d'administration du CREGÎM dans leurs différents rapports ayant trait à l'exercice de leurs fonctions.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Le membre du conseil d'administration doit :

- Témoigner d'un constant souci du respect de l'environnement et de la vie humaine;
- Participer activement et dans un esprit de concertation à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la corporation;
- Assister aux réunions du conseil;
- Voter lorsque requis quand il est présent à une réunion du conseil;
- Agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction;
- Agir avec soin, intégrité, honneur, dignité, probité et impartialité;
- Faire preuve de rigueur, de prudence et d'indépendance;
- Être loyal et intègre envers la corporation et les autres membres du conseil d'administration et ne doit en aucun temps se rendre coupable envers eux d'un abus de confiance et de procédés déloyaux;
- Avoir une conduite empreinte d'objectivité et de modération;
- Préserver l'entière confidentialité des débats, échanges et discussions.



DEVOIRS SPÉCIFIQUES

1. Les mesures de prévention

Le membre du conseil d'administration doit :

- 1.1 Agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les règlements de la corporation;
- 1.2 Dissocier de l'exercice de ses fonctions au sein du conseil d'administration, la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires;
- 1.3 Faire preuve de réserve et de prudence à l'occasion de représentations publiques. Il doit, à cet effet, transmettre fidèlement les orientations générales de la corporation, évitant tout commentaire susceptible de porter atteinte à l'intégrité du CREGÎM;
- 1.4 Sauvegarder en tout temps son indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel;
- 1.5 Dénoncer par écrit au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du conseil d'administration ou de la corporation. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration;
- 1.6 S'abstenir de siéger au conseil d'administration et de participer à toute délibération ou décision lorsqu'une question portant un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du conseil d'administration ou de la corporation est débattue;
- 1.7 Déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a, ou qu'un membre de sa famille a, dans des entreprises, des sociétés ou des personnes morales susceptibles de conclure des contrats avec la corporation;
- 1.8 Déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout contrat de services professionnels conclu avec la corporation par lui-même, un membre de sa famille, une personne morale, une société ou une entreprise dans laquelle il a des intérêts pécuniaires.



2. L'identification de situations de conflits d'intérêts

Le membre du conseil d'administration doit :

- 2.1 Éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions spécifiques de façon objective, rigoureuse et indépendante;
- 2.2 Déclarer toute situation et s'abstenir de participer aux délibérations et décisions sur l'objet en cause lorsqu'une atteinte à son objectivité, à la rigueur de son jugement ou à son indépendance pourrait résulter notamment des relations personnelles, familiales, sociales, professionnelles ou d'affaires, de toute communication publique d'une idée ou d'une opinion ou de toute manifestation d'hostilité ou de favoritisme;
- 2.3 Prévenir tout conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir utilement ses fonctions;
- 2.4 S'abstenir de toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions au sein du conseil d'administration;
- 2.5 Sauvegarder en tout temps son indépendance et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, un membre du conseil d'administration :
 - est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux ou que son jugement et sa volonté envers le conseil peuvent en être défavorablement affectés;
 - n'est pas indépendant comme membre du conseil pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel;

Le membre du conseil d'administration ne doit pas :

- 2.6 Tirer profit de sa fonction pour tenter d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui lorsqu'il sait ou s'il est évident que tel avantage va à l'encontre de l'intérêt de la corporation, de ses membres ou de ses travailleurs;
- 2.7 Accepter un avantage de qui que ce soit alors qu'il sait ou qu'il est évident que cet avantage lui est consenti dans le but d'influencer sa décision;
- 2.8 Faire usage de renseignements de nature confidentielle ou de documents confidentiels en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui;
- 2.9 Confondre les biens de la corporation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens matériels ou pécuniaires de la corporation, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par une résolution expresse des administrateurs.



3. Pratiques interdites reliées à la rémunération

Le membre du conseil d'administration ne doit pas :

- 3.1 Solliciter, accepter ou exiger d'une personne pour son intérêt, directement ou indirectement, un don, un legs, une récompense, une commission, une ristourne, un rabais, un prêt ou avance de fonds, une remise de dette, une faveur ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son impartialité, son jugement ou sa loyauté;
- 3.2 Verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne un don, un legs, une récompense, une commission, une ristourne, un rabais, un prêt ou avance de fonds, une remise de dette, une faveur ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre l'impartialité de cette personne dans l'exercice de ses fonctions.

4 Les devoirs et les obligations de l'après-mandat

Le membre du conseil d'administration doit :

- 4.1 Après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité de tout renseignement, débat, échange et discussion de quelque nature que ce soit dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions au sein du conseil;
- 4.2 Témoigner de respect envers la corporation et son conseil d'administration.

RÉGIME DE SANCTIONS

1. Tout manquement ou omission concernant un devoir ou une norme prévue par le présent code constitue un acte dérogatoire et peut entraîner l'imposition d'une sanction;
2. Toute personne qui est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, aux règlements ou au présent code d'éthique et de déontologie en saisit le président du conseil d'administration ou, s'il s'agit de ce dernier, le vice-président du conseil d'administration;
3. Dans les dix jours, le président, ou le vice-président selon le cas, désigne des personnes chargées de faire enquête relativement à la situation ou aux allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie. Le vérificateur de la corporation est généralement la personne désignée pour mener cette enquête;



4. Le membre du conseil d'administration qui est informé qu'une enquête est tenue à son sujet ne doit pas communiquer avec la personne qui a demandé la tenue de l'enquête;
5. Les personnes désignées doivent adresser un rapport au président, ou au vice-président selon le cas, du conseil d'administration;
6. Le président, ou le vice-président selon le cas, en tenant compte des informations reçues et du rapport d'enquête le cas échéant, doit constituer un comité formé de trois administrateurs qu'il désigne;
7. Le comité notifie à l'administrateur les manquements reprochés et la référence aux dispositions législatives ou réglementaires ou à celles du code d'éthique et de déontologie. La notification informe l'administrateur qu'il peut, dans les trente jours, fournir par écrit ses observations au comité et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés;
8. Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, aux règlements ou au présent code d'éthique et de déontologie, le comité recommande aux membres du conseil d'administration d'imposer une sanction à l'administrateur concerné;
9. La sanction peut consister en une réprimande, une suspension, une révocation, une déchéance de charge ou tout autre sanction jugée appropriée, selon la gravité et la nature de la dérogation;
10. Toute sanction doit être communiquée par écrit au membre du conseil d'administration concerné.

ENQUÊTE ET IMMUNITÉ

1. Ne peuvent être poursuivies en justice en raison d'actes accomplis de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions les personnes qui effectuent une enquête ainsi que celles chargées de déterminer et d'imposer les sanctions;
2. Les personnes qui effectuent les enquêtes ainsi que celles chargées de déterminer et d'imposer les sanctions sont tenues de faire l'affirmation solennelle selon la formule contenue à l'annexe « A » du présent code.

LA PUBLICITÉ DU CODE

1. La corporation doit diffuser le présent code d'éthique et de déontologie à tous les membres du conseil d'administration.
2. Le rapport annuel de la corporation doit faire état :



- a) Du code de déontologie;
 - b) Du nombre et de la nature des signalements reçus;
 - c) Du nombre de cas traités, de leur suivi et de leur décision;
 - d) Des noms des administrateurs ayant fait l'objet d'une sanction par l'application du présent code.
3. Les administrateurs s'engagent à se conformer au présent code d'éthique et de déontologie en signant l'engagement personnel contenu à l'annexe « B ».



LES ACRONYMES

Afin de faciliter la compréhension de certains acronymes utilisés à plusieurs reprises dans ce rapport, veuillez consulter ci-dessous leur signification.

ACÉE :	Agence canadienne d'évaluation environnementale
BAPE :	Bureau des audiences publiques
CRE :	Conseil régional de l'environnement
CREGÎM :	Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
CRÉ-GÎM :	Conférence régionale des élus Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
CRNT :	Commission des Ressources naturelles et du territoire
CVSGSL :	Coalition pour la viabilité du sud du Golfe du Saint-Laurent
ÉES :	Évaluation environnementale stratégique
EVP :	Environnement Vert Plus
GES :	gaz à effet de serre
GIRT :	(tables de) gestion intégrée des ressources et du territoire
GMR :	gestion des matières résiduelles
GRE :	Groupe référence en environnement
LET :	lieu d'enfouissement technique
MPO :	ministère de Pêches et Océans
MRNF :	ministère des Ressources naturelles et de la Faune
OSBL :	organisme sans but lucratif
PRDIRT :	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
RÉGÎM :	Réseau de transport collectif de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
RNCREQ :	Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec
RVÉ :	Les Rendez-vous de l'Énergie
SCF :	Service canadien des Forêts
SEPAQ :	Société des établissements de plein air du Québec
ZICO :	zone importante pour la conservation des oiseaux

